



**PRÉFET
DE SAINT-PIERRE
ET MIQUELON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tests PCR pour entrer au Canada

Saint-Pierre, le 05/01/2021

Dans le cadre de l'intensification de la lutte contre l'épidémie de Covid-19, les autorités canadiennes ont décidé d'instaurer l'obligation de présenter les résultats négatifs d'un test de dépistage avant l'embarquement sur un vol à destination du Canada.

Si l'entrée en vigueur de cette mesure est prévue à compter du 7 janvier 2021, ses modalités exactes restent pour le moment imprécises pour ce qui concerne les voyageurs en provenance de Saint-Pierre et Miquelon.

La publication, attendue demain, d'un arrêté d'urgence par les autorités canadiennes devrait constituer une première clarification.

Sans attendre la publication de cet arrêté, des discussions ont été engagées avec les autorités canadiennes via notre ambassade à Ottawa concernant la situation particulière de l'archipel.

A titre de précaution, une session de test sera organisée ce mercredi 6 janvier au matin à l'attention des voyageurs qui, cette semaine, doivent effectuer un séjour au Canada au départ du vol commercial du jeudi 7 janvier, et des passagers du vol Evasan affrété par la CPS le vendredi 8 janvier prochain à destination de Saint-Jean de Terre-Neuve.

Les passagers en situation de transit poursuivant leur voyage vers la métropole ne sont pas à ce stade assujettis à la réalisation de tests.

De plus amples informations seront délivrées dans un communiqué ultérieur.